

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Mixte 2023 d'Iés

Ramonville, le 1er juin 2023

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Comme nous vous l'avons annoncé, nous vous rappelons que vous êtes convié-es à l'**Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)** de notre coopérative, qui se tiendra :

Samedi 24 juin 2023
à 9h
Le Périscope
Parc technologique du Canal
7 rue Hermès 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

Nous comptons sur votre présence pour partager ensemble ce moment à la fois convivial et important pour la vie de notre coopérative.

Ordre du jour :

9h – 9h30 : Moment de de convivialité – Accueil petit-déjeuner et émargement

9h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Mixte

9h35 – 10h35 : Partie Extraordinaire de l'Assemblée Générale

↳ Rapport du Conseil d'Administration,

↳ Projets de résolutions d'AGE :

- Résolution 1 : Modification de la clause d'exclusion de sociétaires
- Résolution 2 : Modification de la majorité pour une AGE sur la prise en comptes des votes blancs, nuls ou abstention
- Résolution 3 : Evolution des conditions légales liées au Commissaire aux Comptes
- Résolution 4 : Modification de la limite d'âge des mandataires ou administrateurs
- Résolution 5 : Evolution des rôles et compétences concernant une OPTF
- Résolution 6 : Modification de la date de clôture des comptes
- Résolution 7 : Possibilité de faire une AGO et AGE en distanciel

↳ Questions diverses et échanges.

10h35 – 12h30 : Partie Ordinaire de l'Assemblée Générale

↳ Rapport de gestion de l'année 2022 et perspectives 2023.

↳ Présentation des comptes 2022,

- ↳ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
 - Résolutions 8 et 9 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus aux administrateurs,
 - Résolution 10 et 11 : Affectation du résultat de l'exercice,
 - Résolution 12 : Evolution du montant du capital
- ↳ Résolutions 13 et 14 : Élection au Conseil d'Administration
 - Renouvellement et remplacement des administratrices et administrateurs arrivant en fin de mandat ou démissionnaires
 - Nomination de nouveaux censeurs-ses
- ↳ Questions diverses,
- ↳ Résolution 15 (relevant de l'AGO et de l'AGE) : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

12h30 - 13h : Clôture de la partie statutaire de l'Assemblée Générale

13h Buffet offert

A partir de 12h30 : Le Cabas d'IÉS, proposition de produits alimentaires et artisanaux par les entreprises accompagnées, **suivi d'échanges avec les entreprises accompagnées**.

Vous trouverez ci-joint les documents prévus par les textes :

- le rapport de gestion et les projets de résolution AGE et AGO (aux chapitres 6 et 7)
- les comptes 2022
- un formulaire de vote par procuration
- un mémo sur le projet de partenariat « Yuzu »
- un mémo sur le projet d'OPTF
- un mémo sur les projets de résolutions d'AGE

Tous les documents nécessaires à votre information sont mis à votre disposition au siège social d'IÉS.

Merci de confirmer votre participation en complétant le formulaire en ligne [en cliquant ici](#), par téléphone au 05 61 75 12 97 ou par mail à accueil@ies.coop.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée ou voter par correspondance, et afin d'atteindre le quorum requis, vous avez plusieurs possibilités :

- donner procuration à son conjoint ou partenaire de PACS, ou à un-e autre sociétaire ;
- adresser une procuration à IÉS sans indication de mandat,

Pour cela, merci de remplir et **nous renvoyer le formulaire** ci-joint avant le 21 juin (au-delà, votre vote ne pourra pas être pris en compte) par mail ou par voie postale.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée peuvent être envoyées au siège social par lettre

recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président ou à l'adresse électronique suivante : presidence@ies.coop au plus tard le 20 juin 2023.

Veillez agréer, chères coopératrices, chers coopérateurs, l'expression de nos cordiales salutations.

Éric JOURDAIN
Président Directeur Général

